

**D.A.G. – Arrêté n° 2026 – 027**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
à Mme Céline TEXIER, Directrice de la Communication, de  
l'Attractivité et de l'Événementiel  
au sein de la Direction Générale des Services**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**

**VU** le Code Général de la Fonction publique,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3221-3, L.3211-2 et D.1617-23,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'Arrêté du 30 mars 2021,

**VU** l'arrêté du Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique en date du 27 juin 2007 modifié portant application de l'article D.1617-23 du CGCT relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique,

**VU** le guide interne des procédures en matière de marchés publics du Département,

**VU** l'organigramme des services du Département adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 27 juin 2003 modifié,

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/1 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection de Madame **Valérie SIMONET**, à la présidence de ladite assemblée,

**VU** les délibérations N° CD2021-07/1/2 du Conseil Départemental du 1er Juillet 2021 portant composition et élection des membres de la Commission Permanente et N° CD2021-07/1/3 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection des vice-président(e)s,

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégations à la Commission Permanente,

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/8 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation à la Présidente en matière d'emprunts,

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil Départemental à la Présidente (hors emprunts),

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/5 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours,

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/6 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la commission de dépouillement des offres de délégation de service public (CDSP),

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/10 du Conseil Départemental du Département de la Haute-Savoie en représentation du Département,

**VU** la délibération n° CD2021-12/1/14 du Conseil Départemental du 17 décembre 2021 et son Annexe relatives au personnel départemental et à l'adaptation des emplois,

**VU** le Contrat n° CT 2019-691 entre Madame la Présidente du Conseil Départemental et Monsieur **Philippe BOMBARDIER**, en date du 27 mai 2019, pour assurer les fonctions de Directeur Général des Services,

**VU** le contrat n°CT2025-2655 du 17 novembre 2025 entre Madame la Présidente du Conseil Départemental et Madame **Céline TEXIER**, pour exercer les fonctions de Directrice de la Communication, de l'Attractivité, et de l'Événementiel au sein de la Direction Générale des Services,

**CONSIDÉRANT** la création d'une direction de la Communication, de l'Attractivité et de l'Événementiel,

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Madame **Céline TEXIER**, Directrice de la Communication, de l'Attractivité et de l'Événementiel, à l'effet de signer dans le cadre des attributions de la Cellule Communication, les actes suivants :

**1) En matière d'administration générale**, les actes, décisions et correspondances suivants :

- Les correspondances purement administratives (simples informations ou transmissions de document) ne valent pas décision.  
**Sont exclues** de la présente délégation toutes les correspondances destinées aux élus, Ministres, Préfets, Chefs de Service des services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'aux Présidents d'association.
- Les bordereaux de transmission,
- Les copies conformes et ampliatis des décisions de toute nature.
- Les congés annuels, les congés de récupération (35 h), les autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité,
- La conduite de l'entretien professionnel (convocation et compte rendu) des personnels placés sous son autorité directe.

**2) En matière de gestion comptable et financière**, les documents suivants :

- Certification du service fait sur les pièces comptables papiers et dématérialisées via Iparapheur ainsi que les états et certificats de paiement.

**3) En matière d'achats**,

- Concernant la gestion de la procédure de passation d'un marché public, pour tous les achats dès le 1<sup>er</sup> euro et **d'un montant inférieur 10 000 € HT**, dans le respect des règles de la commande publique, les documents suivants:
  - les échanges avec les candidats sous forme de courriers, de courriels,
  - les décisions d'attribution (procès-verbaux),
  - les courriers de notifications et les pièces contractuelles du marché.

- Concernant l'exécution du marché les documents suivants
  - *les échanges avec les titulaires (ordres de service, procès-verbaux),*
  - *concernant les accords-cadres à bons de commande, les bons de commande **d'un montant inférieur à 10 000 € HT,***
  - *concernant les accords-cadres avec conclusion de marchés subséquents, les marchés subséquents **d'un montant inférieur à 4 000 € HT,***
  - *s'agissant des marchés publics attribués **pour un montant inférieur à 10 000 € HT,** les modifications éventuelles du contrat (avenant...), les courriers de notifications (mise en demeure, pénalités, résiliation).*

## **Article 2 :**

En cas **d'absence ou d'empêchement** de Madame **Céline TEXIER**, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Monsieur **Philippe BOMBARDIER**, Directeur général des services.

## **Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et l'agente visée à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

## **Article 4 :**

L'arrêté n°2025-148 du 27 novembre 2025, portant délégation de signature à Monsieur **Philippe BOMBARDIER**, Directeur Général des Services, est abrogé.

**Fait à GUERET, le 23 février 2026**  
**La Présidente du Conseil départemental,**

**Signé : Valérie SIMONET**